

La lettre de l'Opération



L'Arche des Chiros

Édito

L'été est passé et les amoureux des chauves-souris n'ont pas chômé, en témoignent les initiatives relayées dans ce nouveau numéro de " L'Arche des Chiros ".

Nous vous proposons aujourd'hui de découvrir des Refuges riches en histoire, où les chauves-souris imprègnent les lieux de leur mystère, mais aussi des démarches innovantes d'associations qui agissent localement auprès des collectivités comme des particuliers pour défendre les chauves-souris et les préserver.

Bonne lecture !

Fanny Paperin, Chargée de mission SFEPM



Sommaire

- En Vienne, une nouvelle collectivité s'engage p2
- Les refuges en fête p2
- Une commune de l'Hérault s'engage pour la protection des chauves-souris p3
- Le GEPMA met ses refuges à jour p4
- Le site de Bétange en danger p5
- Focus sur un Refuge... en Indre-et-Loire p6
- Du concret
Des chauves-souris et des arbres
Bioviva : l'histoire renversante de la chauve-souris p8

n°9

En Vienne, une nouvelle collectivité s'engage

La commune de Beaumont-Saint-Cyr a signé la 79^{ème} convention du département en juillet 2020. Il s'agit de la 12^{ème} convention d'une collectivité dans la Vienne. Elle concerne l'église de Beaumont, un site de mise-bas pour le Grand rhinolophe. Cette convention est d'autant plus importante qu'elle concerne actuellement la plus importante colonie de parturition de l'espèce du département de la Vienne, sur 6 colonies connues.

Vienne Nature remercie la collectivité de Beaumont-Saint-Cyr pour son aide lors des suivis et pour son engagement.

Alice CHÉRON, Vienne Nature



Eglise de Beaumont-Saint-Cyr
© Alice CHÉRON

Grand rhinolophe, mise-bas © Ludovic JOUVE



Les refuges en fête

Malgré un contexte sanitaire difficile et un événement repoussé, la Fête de la Nature 2020 s'est tenue du 7 au 11 octobre partout en France, avec plus de 3 000 animations proposées. Les « Refuges pour les chauves-souris » étaient timidement représentés pour cette première année de participation, la période étant peu favorable pour les chauves-souris comme pour les humains. Nous espérons que les conditions seront plus propices en 2021 afin de développer notre participation à cet événement national !



Une commune de l'Hérault s'engage pour la protection des chauves-souris



Depuis 2012, le Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon (GCLR) travaille en collaboration avec le Conseil Départemental de l'Hérault sur l'opération « un abri pour les chauves-souris ». Cette opération vise notamment à promouvoir la thématique « chauves-souris, auxiliaires de culture » sur un territoire majoritairement dominé par la viticulture. Dans ce contexte, des réunions d'informations et animations ont été organisées dans tout le département de l'Hérault permettant la distribution de plus de 930 abris à Chiroptères.

Nouveau salarié du GCLR, j'interviens en tant qu'appui technique du département de l'Hérault et réalise le suivi de ces abris depuis mai 2020. Ma mission consiste principalement à contacter et conseiller les propriétaires des abris ainsi qu'à géolocaliser précisément ces derniers et à contrôler leur occupation.

A l'occasion du contrôle d'un abri appartenant à un viticulteur sur la commune de Montagnac, plusieurs bâtiments agricoles attirent mon attention. Après une visite rapide de ces derniers, le résultat est sans appel. Une colonie mixte de Grand rhinolophe et Murin à oreilles échanquées est découverte dans une ancienne bâtisse ainsi qu'une petite colonie de reproduction d'Oreillard gris localisée entre les poutres d'un second bâtiment agricole. La découverte d'une colonie de reproduction d'Oreillard gris n'est pas anodine dans l'Hérault ! En effet, bien que très discrète dans les gîtes et est difficile à observer dans les secteurs de la plaine héraultaise. Cette colonie est la première mention avérée de reproduction de l'espèce pour le département !



Ces bâtiments agricoles sont de véritables hôtels 4 étoiles pour les chauves-souris et méritent d'être labellisés « Refuges pour les chauves-souris » !

En discutant plus longuement avec l'hôte de ces colonies, il s'avère qu'il fait partie de la Mairie de Montagnac et occupe le poste d'adjoint au maire. Sautant sur l'occasion, je lui parle de l'opération « Refuge pour les chauves-souris ». La démarche l'intéresse particulièrement et il souhaite la mettre en place au niveau de la commune de Montagnac. Quelques coups de téléphone, mails et rendez-vous plus tard, me voilà à Montagnac pour identifier les bâtiments favorables aux chauves-souris. Au total, six bâtis et pont sont identifiés favorables à l'accueil des chauves-souris. Pour certains d'entre eux, des petits aménagements mineurs seront nécessaires pour favoriser la présence des chauves-souris. L'un des bâtiments identifiés est déjà fonctionnel avec l'observation de petits tas de guano et l'observation d'un oreillard gris.

Cet exemple montre bien la complémentarité de ces opérations à diverses échelles. Elles permettent de rencontrer et sensibiliser des acteurs variés pouvant s'engager pour la protection des chauves-souris, améliorer la connaissance localement et mettre en place des actions de protection concrètes. En attendant que d'autres conventions puissent être signées de la sorte, le GCLR continuera à promouvoir ces belles opérations « Refuge » et « Abri » !

Antonin WILMART, Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon

© Antonin WILMART



Le GEPMA met ses refuges à jour

Le confinement n'a pas eu que des mauvais côtés... En effet, le Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA) a pu mettre à profit ce temps libre de dernière minute pour avancer sur des sujets trop longtemps procrastinés, notamment celui de la mise à jour du conventionnement des bâtiments utilisés comme gîtes d'été par les chauves-souris.

Le but de ce projet était très simple : que chaque commune faisant l'objet d'un suivi estival des colonies de chauves-souris en bâtiment public se voit proposer une convention « Refuge pour les chauves-souris ». Pour une partie non négligeable des communes, une convention existait déjà mais cette dernière était parfois ancienne et peu suivie. Pour d'autres plus récemment conventionnées, la convention refuge était déjà en place. Nous avons donc réparti les communes en trois catégories :

- Les communes n'ayant signé aucune convention de partenariat avec le GEPMA,
- Les communes ayant signé une convention antérieure à l'opération « Refuge pour les chauves-souris »,
- Les communes ayant signé une convention « Refuge pour les chauves-souris ».

Pour les premières, un courrier type a été créé, expliquant notre démarche et rappelant les généralités sur les chauves-souris ainsi que la législation en vigueur. Le courrier se terminait par la présentation de l'opération « Refuge » et par une proposition de conventionnement entre la commune et le GEPMA.

Pour les secondes, le courrier rappelait leur engagement en faveur des chauves-souris et leur proposait d'intégrer l'opération « Refuge pour les chauves-souris » et donc d'actualiser la convention en cours.

Pour les troisièmes et dernières, le courrier avait pour seul objectif de rappeler notre partenariat et les points clefs de la convention « Refuge ».

Il se trouve que ce projet arrivait à point nommé car les élections municipales venaient d'avoir lieu et le conseil municipal avait pour certaines communes été renouvelé.

L'ensemble des courriers a pu être envoyé assez rapidement. Leur écriture et la répartition des communes en trois catégories nous ont permis de faire le point sur les sites suivis chaque été et sur les conventions en cours. Les premiers retours ne se sont pas fait attendre longtemps. Mais tous n'ont pas été positifs. En effet, sur un peu plus de 60 courriers envoyés, nous avons eu un retour nous informant de la fermeture intentionnelle des accès à un gîte à chauves-souris. Une procédure est

en cours afin de faire respecter la législation en vigueur concernant les espèces protégées. Depuis l'envoi de ces courriers, trois nouvelles conventions « Refuges » ont été signées et trois sont en cours de signature.

Ce projet nous a également permis de promouvoir des articles sur les chauves-souris dans les bulletins communaux (trois articles rédigés et en attente de parution !), d'échanger avec les élus et leurs représentants et parfois de programmer des prospections de certains bâtiments, jusqu'à présent exclus de nos suivis.

Nous avons cette année ciblé les bâtiments communaux et non les bâtiments privés pour différentes raisons :

- Les élections municipales récentes,
- Une volonté en interne de faire le point sur les gîtes d'été suivis, qui sont majoritairement des bâtiments publics,
- Le caractère pérenne de la propriété publique par rapport à la propriété privée,
- Le fait que les communes ne peuvent pas ignorer la législation sur les espèces protégées (ce qui peut s'avérer plus compliqué avec les privés).

Parallèlement à ce projet, nous avons contacté un petit nombre de propriétaires privés par le biais de courriers relativement similaires à ceux que nous avons adressés aux communes. Nous souhaitons donner suite à ce projet en recontactant les propriétaires de gîtes à chauves-souris, publics comme privés, de manière régulière afin d'optimiser les échanges et d'améliorer le suivi des gîtes et des colonies de chauves-souris. Nous réfléchissons également à reproduire la démarche « gîte d'été » en l'adaptant pour les gîtes d'hiver.

Lisa THIRIET, Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace

Pipistrelle commune © Ludovic JOUVE



Le site de Bétange en danger

Lieu de mémoire collective intimement lié à l'histoire de la Grande Sidérurgie lorraine, le site de Bétange est un poumon écologique à l'ouest de Thionville en Moselle. Cet ensemble unique, intégralement inscrit aux Monuments Historiques, est composé d'un parc de 65 hectares et d'un château. Une allée majestueuse de 650 mètres de long, bordée par 156 marronniers centenaires en constitue l'accès principal.

Le site de Bétange est actuellement menacé par le projet d'autoroute A31 bis qui a pour objet de désengorger l'autoroute Nord-Sud A31 en particulier à proximité du Luxembourg. Les deux tracés finalistes du nouveau tronçon de 6 km envisagé passent à la lisière de la grille du parc et coupent l'allée des Marronniers.

Un refuge pour les chauves-souris et une espèce sensible, le Grand rhinolophe

Poumon écologique riche d'une importante biodiversité, le site de Bétange a été labellisé « Refuge pour les chauves-souris » par la CPEPESC Lorraine en 2015. Le parc et les différents éléments paysagers s'y trouvant (bâtiments, blockhaus, étangs, forêt et alignement d'arbres) sont autant de lieux favorables aux Chiroptères. La CPEPESC Lorraine a ainsi inventorié quatre espèces sur le site : le Grand rhinolophe, la Pipistrelle commune, la Sérotine commune et la Noctule de Leisler.



Grand rhinolophe © François SCHWAAB, CPEPESC Lorraine

Depuis le début des débats autour du projet autoroutier en 2015, la CPEPESC Lorraine a souligné que les chauves-souris, du fait de leurs caractéristiques écologiques, ont une sensibilité par rapport aux infrastructures routières. Lors de la construction des infrastructures de transport, les chauves-souris sont sensibles au défrichement (perte de routes de vol et destruction de gîtes) et à la mise en circulation de l'infrastructure du fait notamment de la mortalité routière, de la pollution lumineuse et de l'impact sonore.

Le Grand rhinolophe est l'une des espèces les plus sensibles à ce type de projet autoroutier car il s'agit d'une espèce qui vole à hauteur des véhicules et dont le sonar a une très faible portée. Suite au déclin de l'espèce, le nord de son aire de répartition est actuellement situé dans la partie sud du Luxembourg, en Wallonie et en Sarre/Rhénanie. La présence affirmée de cette espèce au niveau du site de Bétange est à prendre avec considération, afin de ne pas continuer à affaiblir la population en limite d'aire de répartition.



Les associations se mobilisent

Dans le cadre de son concours « Allées d'arbres » 2020, l'association « Sites & Monuments – SPPEF » reconnue d'utilité publique et agréée pour la protection de l'environnement, vient de récompenser les actions entreprises pour le maintien de l'allée des Marronniers. Outre le caractère anachronique du projet autoroutier, le jury a souligné les fonctions de biotope et de corridor écologique de ce patrimoine commun visible de tous. L'association « Arbres Remarquables » vient également de décerner le label « Ensemble Arboré Remarquable » à l'allée des Marronniers. [Une pétition en ligne](#) demandant la sauvegarde du site a déjà recueilli plus de 1500 signatures.



© Château de Bétange



Focus sur un Refuge... en Indre-et-Loire

Dans chaque " Arche des Chiros " est présenté un Refuge pour les chauves-souris. Outre une présentation du site et de ses enjeux, nous essaierons de percer les motivations des signataires et de relever quelques initiatives simples qui peuvent être prises en faveur des chauves-souris.

Pour ce numéro, direction l'Indre-et-Loire avec l'Abbaye de la Clarté Dieu, un site riche en histoire et en Chiroptères !



© Abbaye de la Clarté Dieu



Panneau sur les Chiroptères présents installé à l'accueil de l'Abbaye © Julita MOUSSETTE

L'Abbaye de la Clarté Dieu, ancienne abbaye du XIII^{ème} siècle est un monument historique classé qui sait allier patrimoines culturel et naturel.

Sur ce site, les Chiroptères y sont présents partout : dans des anfractuosités entre deux pierres des bâtiments, dans les caves troglodytiques et surtout au sein de l'ancienne carrière de tuffeau anciennement exploitée pour l'édification de l'abbaye, puis pour la culture de champignons. Depuis la fin de ces exploitations, des Chiroptères s'y retrouvent pour hiberner.

Les associations chiroptérologiques d'Indre-et-Loire (LPO Touraine, Groupe Mammifères 37, ANEPE Caudalis, Comité Départemental de Spéléologie 37) réalisent le suivi hivernal des Chiroptères présents sur le site. Autour de 160 individus de 13 espèces différentes sont recensés chaque hiver dans les galeries, avec principalement des petits et grands rhinolophes, des grands murins et des murins à moustaches.

Les propriétaires des lieux, très sensibles à leur environnement et soucieux de leur impact écologique, ont appris à cohabiter avec les chauves-souris en veillant à ne pas les déranger. Souhaitant également prêcher la bonne parole, une Nuit de la chauve-souris a été organisée durant l'été 2015 afin de faire découvrir ces mammifères fascinants au plus grand nombre. Durant l'année 2019, un panneau présentant les espèces du site et les enjeux de ce dernier pour la préservation des chauves-souris a été spécialement conçu pour sensibiliser et informer les visiteurs. Enfin, toujours dans la démarche de valorisation du site et du patrimoine présent, c'est naturellement que les propriétaires ont accepté de passer leur site exceptionnel en « Refuge pour les chauves-souris ».

Témoignage des propriétaires de l'Abbaye :

« En 2002, quand nous y sommes arrivés, l'Abbaye de la Clarté Dieu était habitée par les oiseaux, les araignées et les chauves-souris. Il fallait faire des fenêtres, fermer des portes et faire savoir à tout ce petit monde que maintenant c'est nous qui avons l'intention de nous y installer. Les travaux avançaient lentement et les déménagements se sont passés sans heurt. Il y a dans l'abbaye suffisamment de caves, de greniers et de grottes pour que tout le monde puisse vivre en paix.

Bien que le lieu se trouve dans une zone humide, marécageuse, nous étions étonnés de ne voir que très peu de moustiques, qui normalement devaient nous gêner les soirées d'été. Nous le devons aux grenouilles, aux libellules et surtout aux chauves-souris qui ont colonisé ce lieu depuis si longtemps. Nous avons appris que la petite Pipistrelle se nourrissait principalement de moustiques. Depuis, nous sommes devenus ses fans et avons décidé de militer pour la sauvegarde des chauves-souris, malgré des inconvénients, comme les petites crottes un peu partout. Nos soirées d'été sont agrémentées de vol de chauves-souris et de chants des grenouilles, ce qui nous ravit. »



Oreillard © Natacha GRIFFAULT, LPO Touraine

Installation du panneau à l'entrée de l'ancienne carrière © Julita MOUSSETTE



Du concret

Des chauves-souris et des arbres



Colonie de Barbastelle d'Europe sous une écorce
© Ludovic JOUVE

Bon nombre de chauves-souris dépendent en grande partie ou exclusivement des cavités du bois pour l'établissement de leurs colonies de reproduction ou d'hivernage (espèces dites arboricoles). Ces espèces vont rechercher toutes sortes d'abris (fissure, écorce décollée, trou de pic...) que peuvent proposer les arbres. Les espaces verts, parcs, jardins, mais aussi boisements et haies d'une propriété constituent donc autant de milieux où les Chiroptères pourront trouver le gîte.

Certaines pratiques tels que l'élagage des branches, l'émondage et l'abattage des arbres peuvent alors entraîner des risques pour les chauves-souris : disparition de gîtes, dérangement des animaux, voire mortalité ! Il est donc impératif de repérer les cavités d'arbres occupées par les chauves-souris avant de réaliser ces travaux. Or en hiver, les animaux en léthargie sont parfaitement immobiles et bien souvent retirés au plus profond des cavités, ce qui rend leur détection aléatoire. Il est donc recommandé d'effectuer les travaux entre avril et mai ou entre août et septembre (périodes de fortes activités), afin d'être certain de ne pas déranger les chauves-souris en hibernation ou pendant la période d'élevage des jeunes !

Même si elles ne sont pas (encore) occupées, il est également conseillé de conserver des cavités propices à l'installation des chauves-souris. La sélection doit se porter en priorité sur les cavités de volume important avec un développement en hauteur (entrée en bas de la loge). Enfin, il est possible de favoriser la production de cavités arboricoles par une conduite des arbres propice à l'apparition de gîtes arborés : vieux fûts d'essences locales de feuillus en particulier.

Bioviva : l'histoire renversante de la chauve-souris



La SFEPM est devenue partenaire de Bioviva dans le cadre d'une vidéo pédagogique pour partir à la découverte de la chauve-souris, cette fascinante créature entourée de mystères !

Depuis 24 ans, [Bioviva](#) crée, produit et commercialise des jeux éducatifs sur la Nature et l'épanouissement de l'enfant, exclusivement fabriqués en France et éco-conçus. Bioviva promeut la découverte et la connaissance des différentes espèces ainsi que la sensibilisation des petits comme des plus grands à la préservation et la protection des animaux et de la Nature.

Rendez-vous sur la chaîne YouTube de Bioviva Editions pour faire découvrir aux jeunes curieux de votre entourage [cette vidéo instructive](#) et débordante d'anecdotes sur les chauves-souris.



Questions,
photographies,
contributions...
écrivez-nous !

Contact : contact@sfepm.org
Tél : 02.48.70.40.03

Retrouvez l'Opération Refuge
pour les chauves-souris
sur www.sfepm.org

Compteur Refuges
1388

Novembre 2020